

Devenez évaluateur externe certifié AFNOR Certification

du 22 Septembre au 11 Décembre 2020 Paris

11 jours de formation + 1 jour de certification

Paris

10 personnes

Formation : 4950 € - Examen AFNOR Certification : 1560€ttc

Qu'est ce qu'un(e) évaluateur (trice) externe certifié(e) AFNOR Certification ?

"**L'Évaluateur (trice) externe ou Évaluateur externe expert certifié(e) par AFNOR Certification**" dispose des connaissances et des compétences lui permettant de mener en autonomie des évaluations externes et évaluations internes d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il dispose des prérequis pour progressivement piloter ou assurer des responsabilités au sein de l'établissement ou du service dans le management de la qualité et de la prévention des risques.

"L'Évaluateur (trice) externe certifié(e) AFNOR Certification" :

- Se situe dans les enjeux et la réglementation du secteur social et médico-social
- Maîtrise le cadre réglementaire de l'évaluation externe
- Sait construire un référentiel d'évaluation externe
- Maîtrise les méthodes et techniques d'évaluation, dans le respect du cahier des charges fixé par le décret
- Sait planifier, préparer, et animer une évaluation externe sur site
- Sait formuler des constats, analyser des résultats et élaborer les conclusions et le plan de recommandations
- Rédiger le pré-rapport et le rapport d'évaluation externe

Quels pré-requis pour participer à la formation ?

Pour se présenter à la certification, le stagiaire doit disposer d'un **diplôme de niveau III minimum**, et **d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle** dans le secteur sanitaire, médico-social ou social au cours des 10 dernières années.

Un entretien téléphonique préalable est réalisé systématiquement entre un conseiller TLC et le candidat, afin de valider les prérequis et l'intérêt pour l'examen de certification d'AFNOR Certification.

Le déroulement pour devenir "Évaluateur(trice) Externe ou Évaluateur(trice) Externe Expert certifié(e) AFNOR Certification"

3 étapes sont nécessaires pour devenir Évaluateur Externe certifié par AFNOR Certification :

- Disposer des **pré requis** définis par AFNOR Certification pour se présenter à la certification
- **Participer à une formation de 11 jours** reconnue par AFNOR Certification. La formation TLC "Devenez référent Évaluateur Externe certifié" bénéficie de cette reconnaissance.
- **Réussir l'évaluation** réalisée par AFNOR Certification. Elle se déroule à l'issue de la formation, et dure 1 journée (QCM, étude de cas et jury).La réussite se concrétise par une carte individuelle "Évaluateur externe AFNOR".

2019 : 85% des stagiaires ont réussi l'examen de certification AFNOR

Cette certification est valable 3 ans. Son renouvellement est lié à l'exercice effectif de la mission d'évaluateur externe.
Pour assurer le renouvellement de son certificat après 3 ans, la personne certifiée doit :

- Réussir le QCM d'AFNOR Certification (actualisation des connaissances sur l'évaluation). QCM : 70 questions/
Durée : 1 heure - Niveau requis : Au moins 60 % bonnes réponses
- Démontrer au moins la réalisation d' 1 évaluation externe (mini 2 jours sur site), le suivi d'une formation de 2 jours en lien avec les domaines de compétences de l'évaluateur externe (réglementation, méthodologie d'évaluation...).
- Fournir à AFNOR Certification l'état des réclamations dont il a pu faire l'objet

TLC, la valeur de l'expérience

Le cabinet TLC réalise plus de 300 formations et accompagnements par an auprès des acteurs santé social, sur tout le territoire français, dans les domaines suivants :

- Organisation
- Qualité & Prévention des Risques
- Bonnes Pratiques Professionnelles
- Certification de personnes AFNOR Certification

Les missions sont le plus souvent réalisées en intra établissement. Les formations en regroupement sont réalisées à Paris, Amiens, Lyon, Nantes. Le cabinet TLC s'appuie pour cela sur des consultants formateurs très expérimentés, et des professionnels de terrain.

Les certifications et agréments du cabinet TLC : Certifié ISO 9001 (AFNOR), Evalueur externe (HAS), Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (DIRECCTE), Prévention des risques psychosociaux (CARSAT), Formation des soignants (DPC), formation des membres de CSE (DIRECCTE)